



Ma fille de 14 ans ne veut plus voir son père

Par **coton**, le **13/08/2014** à **23:34**

Bonsoir,

Je suis séparée du père de ma fille (14 ans). J'ai un jugement du JAF qui dit que le père a le droit de venir chercher sa fille et la ramener la moitié des vacances scolaires. Elle passe toutes ses vacances chez ces grands paternels et il y a 1 mois, il lui a envoyé des textes lui disant que comme elle ne voulait plus venir chez ses grands parents, il ne voulait plus la voir... il est même aller plus loin que ça dans ses propos... elle a accepté s'y aller une semaine et aujourd'hui il ne veut pas et me menace de porter plainte si je viens la chercher. Pendant des années il venait ou pas la chercher... elle n'a jamais passe de vacances chez lui ou il habite (il dit qu'il habite chez ses parents alors qu'il vit a une 100aine de km mais il passe tous ses week end chez eux.

Face a de nombreuses humiliation et absences de son père ma fille adolescente ne supporte plus qu'il lui imposés de rester chez ses grands parents pendant les vacances.

1) qu est ce que je risque a aller chercher ma fille dès demain... elle menace de fugues ... (il est stipule dans le jugement 1ere moitié des vacances les années paires... nous sommes a la seconde moitié mais elle n'y est pas allée avant!

2)quelles démarches pour que le jugement soit revu ... et que ma fille soit seule avec son père et pas avec sa grand mère qui me dénigre et prends position pour son fils.

Dans l'attente de vos réponses

Cordialement

Par **Visiteur**, le **14/08/2014** à **09:01**

Bonjour, le père n'ayant que des DVH il n'a aucune obligation de les respecter. Par contre vous avez obligation de lui présenter sa fille ! Si elle ne veut plus voir son père c'est vous qui risquez des ennuis et pas lui ! Cependant si il a fait l'erreur de notifier certaines choses par écrit (à garder absolument !) celà peut vous aider à faire modifier le jugement en fonction de la situation. Une lettre au JAF pour commencer ?